



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

# L'égalité des chances dès les premiers pas Le plan de formation des professionnels de la petite enfance

Dossier de presse  
Mai 2021



## **Edito d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles**

---

### **Contexte, enjeux, travaux préliminaires**

**Lutter contre la reproduction de la pauvreté entre les générations et investir en faveur de la petite enfance**

---

### **Contenu et mise en oeuvre du plan de formation**

**Un volet national et un volet territorial, 7 thématiques, une plate forme numérique**

---

# EDITO

---

C'est avec plaisir et fierté que j'annonce aujourd'hui le lancement de la première campagne de formation continue des professionnels de la petite enfance. Je sais que vous, professionnels de l'accueil du jeune enfant, attendez comme moi depuis plusieurs mois que se déploie ce projet, annoncé dès 2018 dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Si nous avons tous dû attendre un peu plus longtemps que nous ne l'avions prévu, c'est bien sûr d'abord en raison de la crise sanitaire, qui, à juste titre, a mobilisé l'essentiel de nos énergies depuis maintenant plus d'un an. Mais c'est aussi en raison de son ambition et de son ampleur inédites.

Un chantier ambitieux d'abord, puisqu'il vise rien de moins que proposer aux 600 000 professionnels de la petite enfance de mettre leurs pratiques à jour du dernier état des connaissances scientifiques en matière de développement de l'enfant. Nous nous sommes pour cela appuyés sur les travaux de consensus conduits ces dernières années à mon initiative ou celle des ministres chargés de la famille qui m'ont précédé – « Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels », conduits par Sylviane Giampino ; « Les 1000 premiers jours », conduits par Boris Cyrulnik.

Un chantier inédit ensuite, puisque c'est la première fois que l'Etat initie et soutient financièrement un plan de formation continue pour des professionnels de l'accueil du jeune enfant, qui plus est à l'échelle du secteur tout entier : salariés et agents des établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels, gardes à domicile, et animateurs des relais assistants maternels. C'est un pas majeur vers une plus grande unité du monde de la petite enfance, ancrée dans ce qui relie chacun des professionnels qui le composent : la recherche de la meilleure qualité d'accueil.

Le résultat des travaux conduits ces derniers mois par mes services en dialogue avec l'ensemble des opérateurs de compétences intéressés, que je tiens à remercier, est à la hauteur de l'enjeu : il apporte à la fois une traduction très concrète des principes posés par la charte nationale de la qualité d'accueil établie en 2016, et une réponse opérationnelle aux freins bien connus au départ en formation, financiers ou non.

Cette campagne de formation, enfin, vient parfaitement illustrer la constance et la cohérence de l'ensemble de l'action en faveur de l'accueil du jeune enfant tout au long de cette mandature. Parce qu'elle permettra aux enfants vulnérables de bénéficier d'un accueil le plus propice à leur bon développement, elle participe de la recherche de l'égalité des chances dès le plus jeune âge dont témoignent également les bonus « mixité » et « territoire » de la COG Etat-CNAF 2018-2022. Parce qu'elle s'appuie sur la charte nationale de l'accueil du jeune enfant, elle prépare la mise en œuvre de la réforme des règles applicables aux modes d'accueil, qui fera entrer la charte au code de l'action sociale et des familles et facilitera les départs en formation. Parce qu'elle permet de renforcer l'identité professionnelle commune du secteur, elle annonce les travaux du comité de filière « petite enfance » que je constituerai dans les prochaines semaines.

Je remercie l'ensemble des personnes dont les efforts ont permis de donner corps à ce projet, et sais que vous vous saisirez pleinement de cette occasion exceptionnelle de compléter vos connaissances et de renouveler vos pratiques.

**Adrien Taquet**  
**Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles**



**Contexte, enjeux, travaux préliminaires**

**Lutter contre la reproduction de la pauvreté entre les générations et investir en faveur de la qualité de l'accueil de la petite enfance**

---

## Contexte et enjeux

### **La France est marquée par un fort déterminisme de la pauvreté**

Selon l'OCDE, il faudrait en France six générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste - les 10% les plus pauvres - atteigne le revenu moyen de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des Etats de l'OCDE.

### **La fréquentation d'un mode d'accueil formel, enjeu majeur pour la lutte contre les inégalités**

De nombreuses études ont été menées depuis les années 80 pour évaluer les effets des modes d'accueil collectifs sur le développement cognitif, la relation d'attachement parent-enfant, la réussite et l'adaptation scolaires, et le développement social et affectif de l'enfant.

En France, l'étude de cohorte ELFE (plus de 18 000 enfants suivis depuis leur naissance en 2011 en France métropolitaine) a montré que la fréquentation d'un mode d'accueil formel tendait à réduire les inégalités sociales de développement du langage. Le contact de l'enfant avec des professionnels de la petite enfance, qui peuvent proposer des activités éducatives adaptées à l'âge de l'enfant, pourrait être une source d'enrichissement du vocabulaire.

Contribuer à entretenir et améliorer la qualité des modes d'accueil par l'intermédiaire de la formation des professionnels constitue donc un levier déterminant de lutte contre les inégalités.

### **Le développement de l'enfant, fondement de l'identité professionnelle du secteur**

La recherche d'un accueil le plus propice au bon développement complet de l'enfant fonde l'identité professionnelle de l'ensemble du secteur, qu'il s'agisse de l'accueil individuel comme de l'accueil collectif. La charte nationale de qualité d'accueil d'accueil du jeune enfant et le texte-cadre qui l'accompagne établis en 2016 sont venus en préciser les grands principes.

Si les formations initiales, diverses, des professionnels de la petite enfance sont progressivement actualisées pour y intégrer le dernier état des connaissances en la matière, il est essentiel que l'ensemble des personnes déjà en activité se voient elles aussi proposer la possibilité de mettre régulièrement à jour leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques, notamment concernant le développement social, cognitif, affectif et relationnel de l'enfant et l'impact de l'environnement sur le développement précoce du cerveau.

## Travaux préliminaires

### **Le socle du plan de formation : le rapport du Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCCEA) d'avril 2019**

Le plan de formation a été construit sur la base du rapport du HFCEA intitulé « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant ». Ce rapport propose 10 orientations :

- L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation. ;
- Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation ;
- La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté ;



- Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir ;
- L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre ;
- La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants ;
- La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance ;
- Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil ;
- Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien-traitants, pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants ;
- Des professionnels qualifiés et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité

[https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/\\_nb\\_synthese\\_qualiteavril2019final-2.pdf](https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/_nb_synthese_qualiteavril2019final-2.pdf)

### **Le rapport de la commission 1000 premiers jours de septembre 2020**

La période des 1000 premiers jours de l'enfant<sup>1</sup> constitue une période particulièrement sensible pour le développement de l'individu. C'est pourquoi le Président de la République a installé en octobre 2019 la commission des 1000 premiers jours, présidée par Boris Cyrulnik, afin d'élaborer des propositions qui ont été formalisées dans un rapport rendu à l'automne 2020. Priorité en termes de prévention précoce et de lutte contre les inégalités, ce chantier a fait l'objet d'annonces fortes, parmi lesquelles l'allongement du congé paternité et une feuille de route intégrant différents engagements visant à structurer une politique autour des 1000 premiers jours de l'enfant. L'amélioration de la qualité des modes d'accueil figure parmi les priorités de cette feuille de route. Le plan de formation des professionnels de la petite enfance s'inscrit donc dans cette dynamique.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

---

<sup>1</sup> la période des « 1000 premiers jours » s'étend du 4e mois de grossesse aux deux ans de l'enfant.



## **Contenu et mise en œuvre du plan de formation**

**Un volet national et un volet territorial, 7 thématiques,  
une plateforme numérique**

---



**Mesure phare de la stratégie pauvreté**, l'objectif de ce plan de formation est de réduire la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge grâce au **développement des compétences des professionnels** de la petite enfance.

C'est la première fois que l'Etat s'engage dans une démarche de cette ampleur dans le champ de la formation en faveur des professionnels de la petite enfance. Le plan cible en effet tous les professionnels de la petite enfance (salariés et agents des établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels, garde d'enfants, ainsi que les animateurs des relais assistants maternels - RAM, et en particulier ceux accueillant des enfants issus de familles vulnérables), et propose des parcours de formation complets, cohérents avec les référentiels de haute qualité visés dans les documents cadres élaborés par le HCFEA.

## 7 thématiques

Le plan a été construit autour de **7 thématiques** issues de la charte nationale de la qualité d'accueil établie en 2016 :

- **Le langage** : Saisir la complexité du développement langagier du jeune enfant et apprendre à le favoriser par tous les moyens disponibles.
- **L'alimentation et la nature** : Sensibiliser l'enfant à son interaction avec la nature en général et avec son environnement quotidien.
- **L'art et la culture** : Intégrer une dimension artistique et culturelle dans l'accompagnement quotidien du jeune enfant.
- **L'accueil occasionnel** : Connaissance des enjeux de l'accueil occasionnel et apprendre à le mettre en place, l'encourager et le gérer, tout en assurant une veille bienveillante.
- **La prévention des stéréotypes** : Etre attentif aux spécificités de l'enfant ainsi qu'aux manifestations de la différence et intégrer la perception de celle-ci à ses pratiques.
- **L'accueil des parents** : Intégrer dans les pratiques de l'accueil du jeune enfant une posture professionnelle tenant compte des parents et/ou de la famille, de leur situation et de leurs demandes.
- **Le numérique** : Développer et/ou améliorer l'usage des outils numériques dans l'exercice quotidien de son activité pour en exploiter tous les avantages pour lui-même et les parents, et être vigilant face à l'impact que l'utilisation et/ou la présence d'écrans dans l'environnement du jeune enfant peuvent avoir sur son développement.

Le plan vise à lever l'ensemble des freins qui peuvent aujourd'hui empêcher le départ en formation d'un professionnel de la petite enfance : la préoccupation financière, l'absence d'information claire sur l'offre disponible, la difficulté à être remplacé et à assurer la continuité de l'accueil des enfants. Pour cela, il actionne trois leviers complémentaires : un volet national, un volet local et une plateforme numérique.

## Un volet national et un volet territorial

**Les 600 000 professionnels de la petite enfance ont accès aux formations offertes dans le cadre du volet national du plan de formation.**

Le volet national a pour objet de diminuer le coût des formations et de favoriser la création d'une offre de formation correspondant au référentiel et bien identifiée par les professionnels

Des conventions ont été conclues ou sont en cours de finalisation avec les opérateurs de compétence (OPCO) et branches concernées, sur le champ de l'accueil collectif comme de l'accueil individuel, pour créer des parcours de formation spécifiques et en diminuer le coût, à la fois pour les employeurs et pour les professionnels de la petite enfance (assistants maternels, salariés des crèches associatives, privées, etc.).

Le mécanisme financier est le suivant, avec une part forfaitaire liée à la prise en charge d'une part des coûts d'ingénierie, de communication, de suivi/évaluation... et une part variable correspondant à la prise en charge des coûts de départ en formation allant jusqu'à 50 % maximum des coûts (coûts pédagogiques en priorité). **Grâce à la participation apportée par l'Etat, le prix des formations labellisées est fortement réduit pour les professionnels et les employeurs.**

Une convention avec le CNFPT pour les professionnels dépendant des collectivités territoriales permet par ailleurs d'identifier les parcours correspondants au référentiel. Le CNFPT complètera son offre à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour que toutes les thématiques du référentiel y figurent.

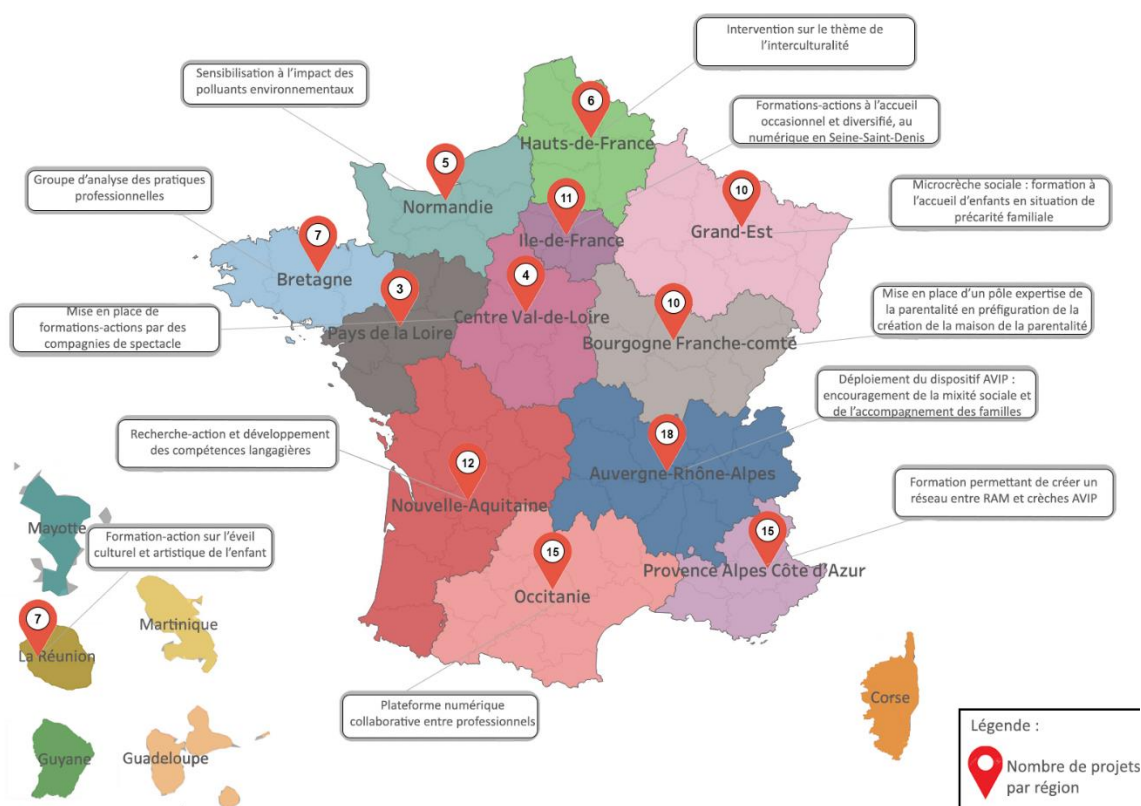
**Le volet territorial encourage l'émergence de projets portés par les acteurs locaux et favorise les croisements thématiques et entre professionnels**

Doté d'un budget de 3 M€ en 2020, le volet territorial du plan est piloté par les commissaires à la lutte contre la pauvreté. Il vise notamment à financer les solutions qui facilitent le départ en formation (dépenses de remplacement, solutions temporaires d'accueil des enfants, transport collectif, dépenses d'ingénierie...)

Un premier appel à projet a été lancé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et a permis de financer plus de 124 projets concernant plus de 20 000 professionnels. Les communes, associations, organismes de formation étaient éligibles à cet appel à projets pour monter des partenariats spécifiques sous la forme de journées dédiées.

Cet appel à projet a permis de monter des projets originaux avec de nombreux partenaires, comme des ateliers artistiques dans le Centre-Val-de-Loire en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles et 8 compagnies, ou des formations à l'interculturalité pour 130 agents de la ville de Tourcoing, ou encore des formations à la prévention des stéréotypes de genre...

### Répartition des 124 projets sur le territoire et exemples de projets retenus



## Une plateforme numérique pour faciliter l'accès à l'offre de formation

Le secteur de la petite enfance étant particulièrement vaste, la pluralité de ses acteurs empêche souvent l'information d'être diffusée intégralement et l'offre de formation reste parfois méconnue. Pour répondre à ces difficultés de lisibilité, la plateforme numérique dédiée sera un outil simple de repérage des formations du plan et facilitera la mise en relation entre la demande exprimée et l'offre disponible.

Contenu et mise en œuvre du plan de formation

Un volet national et un volet territorial, 7 thématiques, une plateforme numérique

---

Cet outil est construit en concertation avec les acteurs de la petite enfance (professionnels, employeurs, OPCO...). Une première version sera expérimentée d'ici au mois de juin pour une sortie de la version définitive à la rentrée.

**Contacts presse :**

Cabinet du Secrétaire d'Etat :  
[sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)  
01 40 56 50 92

Délégation interministérielle à la prévention  
et à la lutte contre la pauvreté :  
Anne-Catherine FERRARI  
[anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)